

COVID-19 - Plan de protection Collège Derborence

Version évolutive, situation au 5 mai 2020

A l'attention des enseignant-e-s et des parents

1/ Contexte.

Ce document apporte des précisions propres aux spécificités du Collège Derborence et complémentaires aux documents suivants :

OFSP – COVID 19 : principes de base pour la reprise de l'enseignement présentiel à l'école obligatoire. Base pour le développement des plans de protection scolaire en tenant compte des structures d'accueil extrascolaire et collectif et des écoles de musique.

DEF - Service de l'enseignement : COVID-19 – Plan de protection à l'Ecole. Version évolutive, situation au 4 mai 2020.

Le document du Service de l'enseignement requiert une lecture attentive, quand bien même certains points sont destinés uniquement aux Directions d'école. Chacun de ses points n'est pas automatiquement repris ci-dessous.

2/ Précisions.

Rappel d'un principe essentiel :

L'OFSP a différencié les situations au niveau de la distance sociale en tant que geste barrière :

Entre adolescents :	La distance de 2 m n'est plus requise.
Entre adolescent-s et adulte-s :	La distance de 2 m doit être maintenue dans la mesure du possible.
Entre adultes :	La distance de 2 m doit être maintenue.

La plupart des autres mesures prises découlent de ce principe. Il s'agit d'abord de protéger les adultes.

Matériel de protection mis à disposition :

1/ Gel hydro-alcoolique

Chaque enseignant-e en recevra un flacon (500 ml), pour usage professionnel avec possibilité de le re-remplir ultérieurement. Mise à disposition au secrétariat dès le lundi 11 mai, 07h30.

2/ Produit nettoyant pour clavier, souris et écran (Lingette humide ou spray+kleenex/mouchoir papier ad hoc)

Chaque enseignant-e recevra dans les meilleurs délais ce matériel.

Dans l'intervalle, les dames de ménage procéderont à ce nettoyage et à cette désinfection dans le cadre de leur mobilisation supplémentaire.

3/ Masques

Pour les situations exceptionnelles, l'école tiendra des masques à disposition, au secrétariat.

a/ Hygiène des mains.

Un nettoyage systématique des mains - avec savon et eau, papier ménage pour l'essuyage - sera prévu pour tous les élèves (demi-groupe, max. 12 élèves) et les enseignants **dans les salles de classes ordinaires lorsque celles-ci sont équipées d'un lavabo.**

Les enseignants de cours sont responsables de l'application de cette règle. Ils veillent à bonne distance à une utilisation adéquate du savon et du papier ménage. Ces produits seront régulièrement réapprovisionnés par l'équipe de conciergerie et les dames de ménage mobilisées.

Des plages précises y sont consacrées :

Matin		Après-midi	
08h00 - 08h05	Début de la 1 ^{ère} période	14h05 - 14h10	Début de la 5 ^e période
09h30 - 09h35	Fin de la 2 ^e période	15h40 - 15h45	Fin de la 6 ^e période
09h55 - 10h00	Début de la 3 ^e période	16h25 - 16h30	Fin de la 7 ^e période
11h25 - 11h30	Fin de la 4 ^e période		

De facto, le temps d'enseignement des cours est ramené à 40 minutes.

Selon les possibilités, les plages sanitaires de 5 minutes seront signalées par le gong.

Pour les cours intervenant dans des salles sans lavabo (sport, informatique, chant), les élèves se désinfectent les mains sous la responsabilité de l'enseignant, selon les mêmes horaires. Un flacon par salle sera à disposition.

Les WC ne seront pas le lieu de lavage systématique des mains, autre que celui requis habituellement par leur fréquentation.

b/ Nettoyage des infrastructures communes

Des dames de ménage procéderont à des nettoyages et désinfections réguliers. Elles pourraient être amenées à intervenir pendant le temps d'enseignement. Elles ont reçu mon aval pour de telles interventions, si nécessaire.

Elles seront actives selon les horaires suivants :

Matin	09h30 - 11h30	Corridors, escaliers, interrupteurs, poignées, salles des maîtres, WC.
	11h30 - 12h30	Salles de classe, claviers, souris, écran, interrupteurs, poignées (portes, armoires, fenêtres), pupitres, WC...
Après-midi	15h00 - 16h30	Corridors, escaliers, interrupteurs, poignées, salles des maîtres, WC.
	16h30 - ...	Service ordinaire adapté à la situation...

c/ Gestes barrières

Une affichette ad hoc (version actualisée) de l'OFSP sera placardée dans les lieux de passages de l'école et dans chaque salle de classe.

Les enseignants rappelleront ces gestes barrière aussi souvent que nécessaire, en tenant compte des nuances apportées par le plan de protection cantonal (distance sociale différenciée).

Cf. Ci-dessus.

d/ Salles de classe ordinaires.

Chaque enseignant-e veille à une aération intensive de la salle de classe, y compris pendant les cours.

La pratique de la « porte ouverte » est encouragée.

e/ Salles particulières et infrastructures particulières.

- **Salle des maîtres de travail**
Limitation d'accès : 5 personnes sur les PC qui ont été isolés les uns des autres.
3 personnes sur les tables de travail.
- **Local de photocopie et photocopieurs**
Limitation d'accès : 2 personnes sur les PC qui ont été isolés l'un de l'autre.
1 personne au photocopieur.
Le plus petit des photocopieurs (couleurs) a été délocalisé devant la fresque « Arolas ». Distance sociale entre adultes à respecter.
Les deux photocopieurs restent en réseau depuis les PC du local « photocopies ».
- **Salles des maîtres de pause et/ou de travail (habituelle)**
Limitation d'accès : 5 personnes aux tables restantes.
1 personne à la machine *Nespresso* (non délocalisée)
ou au lave-vaisselle.
Distance sociale entre adultes à respecter.
- **Salle des maîtres de pause (délocalisée)**
Le hall d'entrée a été réaffecté en salle des maîtres délocalisée.
Des tables de pause et/ou de travail y ont été réparties.
Les frigos y ont été déplacés. Les thermos et boissons habituels y seront installés.
Distance sociale entre adultes à respecter.
- **Infrastructure informatique**
Les ordinateurs des salles de classe resteront en fonction et feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection réguliers par les dames de ménage.

Dans les meilleurs délais, un produit de nettoyage spécifique sera mis à disposition de chaque enseignant-e. Dans l'intervalle, ces derniers sont invités à se désinfecter les mains avant chaque prise en mains d'un nouveau poste.

Aucun branchement d'un ordinateur privé sur le réseau câblé de l'école n'est autorisé.

Le réseau WIFI sera disponible pour les enseignants : le code d'accès leur sera communiqué.

- **Salles multimédia et iPads (classe mobile)**

A l'exception des cours d'informatique de 9CO, les salles multimédia resteront fermées.

Les enseignant-e-s d'informatique coordonnent l'utilisation du minimum de PC en salle 51 et 52, en fonction des effectifs des demi-classes.

Les iPads mobiles de l'école ne seront pas mobilisables.

- **Matériel informatique en tant que moyen auxiliaire**

Le matériel informatique personnel dont bénéficient certains élèves en tant que moyen auxiliaire reste autorisé. L'élève en est responsable. Les enseignants peuvent lui prodiguer des conseils en termes de nettoyage et de désinfection.

- **Bibliothèque**

La bibliothèque restera fermée aux élèves.

Une procédure de retour des livres actuellement en prêt sera communiquée ultérieurement.

Si cette salle est utilisée comme salle de travail voire de séance :

Limitation d'accès : 5 personnes.

- **Secrétariat**

Limitation d'accès : selon indication, sur la porte.

- **Bureau Adjoints**

Limitation d'accès : selon indication, sur la porte.

- **Bureau Directeur**

Limitation d'accès : selon indication, sur la porte.

- **Bureau Conseiller en orientation**

Limitation d'accès : selon indication, sur la porte.

- **Bureau Logopédiste**

Limitation d'accès : selon indication, sur la porte.

- **Economat**

Limitation d'accès : selon indication, sur le chemin d'accès et la porte d'accès

L'économat sera ouvert les lundis et mardis pendant la récréation.

[f/ Cours particuliers.](#)

- **Sciences**

Le matériel utilisé ou partagé entre plusieurs élèves – dans la partie expérimentale – fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignant-e. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

- **Informatique**

Les claviers, souris et écrans feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignant-e. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

- **Education physique**

Les cours de sport se donneront prioritairement en extérieur.

Si le cours doit impérativement avoir lieu à l'intérieur, les enseignants suivront les recommandations spécifiques.

Le matériel partagé fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignant-e. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

Les vestiaires restent utilisés normalement. Ils feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection dans le cadre du service ordinaire renforcé. Le temps dévolu à la douche est à respecter.

- **Economie familiale**

Les cours privilégieront la partie théorique.

Si la partie pratique intervient à l'école, le matériel utilisé ou partagé entre plusieurs élèves fera l'objet d'un nettoyage ad hoc au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignante. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

- **Activités créatrices manuelles**

L'outillage utilisé ou partagé entre plusieurs élèves fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignant-e. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

- **Arts visuels**

Le matériel utilisé ou partagé entre plusieurs élèves fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection au terme de chaque cours, sous la responsabilité de l'enseignant-e. Ce temps de nettoyage est à prévoir hors temps dévolu à l'hygiène des mains.

[f/ Surveillance : place des bus, cour de récréation, corridors des bâtiments.](#)

Les surveillances habituelles se poursuivent selon la répartition annuelle établie.

Les demi-effectifs doivent faciliter le respect du principe de distance sociale. *Cf. Ci-dessus.*

Deux points auxquels veiller particulièrement :

- Attroupements dans les WC, au moment des entrées et des sorties dans le bâtiment.
- Retour des élèves dans le bâtiment avant le gong pendant la récréation.

Le service de boulangerie de la récréation est suspendu jusqu'à nouvel avis.

Le distributeur de pommes est également suspendu jusqu'à nouvel avis.

[g/ Transports scolaires](#)

Les transports scolaires restent soumis au même plan de protection que les transports publics.

Les mesures édictées pour les transports publics sont à lire au regard des nuances apportées en termes de distance sociale. *Cf. Ci-dessus.*

Pour le CO Derborence, la répartition des élèves dans les demi-classes A et B (en fonction du calendrier hebdomadaire alterné) s'est faite sur le critère prioritaire du taux d'occupation des lignes de bus. Les différentes lignes de bus devraient connaître un taux d'occupation proche des 50 %. Cette répartition réclame toutefois un respect strict et impératif de l'arrêt stipulé sur le titre de transport par chaque élève.

Xavier GAILLARD, Directeur